

109185 - Il n' y a aucun inconvénient à égorger la bête à sacrifier à Mouzdalifah

question

Il n' y a aucun inconvénient à égorger la bête à sacrifier à Mouzdalifah

la réponse favorite

Louanges à Allah

Egorger une bête à sacrifier dans le cadre du pèlerinage à Mouzdalifah, à La Mecque ou à Mina, est bien permis. L'acte peut être effectué sur l'ensemble du périmètre sacré compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **«tous les passages de La Mecque constituent des voies et un lieu d'égorgement des bêtes à sacrifier.»**